

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL956

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A la dernière phrase de l'alinéa 255, après le mot: "entre", insérer les mots: ", d'une part," et après les mots: "Paris et", insérer les mots: "d'autre part,".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.